Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Ville d’Orange : recherche exploitant pour guinguette à Saint-Eutrope



La ville d’Orange vient de lancer un appel à manifestation d’intérêt pour l’exploitation de la guinguette sur la colline Saint-Eutrope. Cet avis concerne l’autorisation d’occupation du domaine public pour les saisons 2027 à 2029 sur ce site touristique classé

Créer un lieu de convivialité

Dans ce cadre, la commune souhaite l’exploitation de ce local à destination de restauration et d’animation, avec possibilité de proposer des activités et des soirées pour les périodes estivales 2027, 2028 et 2029. L’objectif de cet appel à candidature vise « à proposer un lieu de convivialité pour prolonger un agréable moment passé sur la colline, pour se retrouver, pour manger en plein air, en famille ou entre amis et favoriser le lien social ».

Pour cela, la municipalité de la cité des princes met à disposition un espace bar/restaurant de plein air

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

constitué d'un ensemble bâti de 60 m² environ édifié en 1996 et d'une terrasse de 300 m² environ. A cela s'ajoute notamment une licence de 4e catégorie et licence restaurant appartenant à la commune.
En contrepartie, les candidats de formuler une proposition de redevance mensuelle minimale par mois d'ouverture de 1 500€ net ainsi que location de la licence IV appartenant à la ville pour un montant mensuel par mois d'ouverture de 300€ net.

Comment candidater ?
Le dossier de la mise en concurrence est remis gratuitement à chaque candidat, uniquement sous forme dématérialisée :

– sur le site de la ville, https://www.ville-orange.fr/actualites/appel-a-candidature-la-guinguette/

– sur demande adressée par courriel à odp@ville-orange.fr

La date limite de remise des candidatures est fixée au 9 décembre 2026 à 17h.

L.G.

Renseignements complémentaires : Service Gestion et Occupation du Domaine Public au 04 90 51 42 41 ou odp@ville-orange.fr

---

Ventoux : une aide pour les agriculteurs souhaitant renforcer leurs sols ou leur biodiversité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026



Le [Parc naturel régional (PNR) du Mont-Ventoux] lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des agriculteurs du territoire pour les aider à renforcer la résilience de leurs sols ou la biodiversité sur leurs parcelles.

Dans le cadre du programme RES-MAB, qui réunit sept Réserves de Biosphère méditerranéennes sur les questions de la résilience des territoires face au changement climatique, le PNR du Mont-Ventoux lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux agriculteurs du territoire.

Cet AMI permettra aux agriculteurs choisis de bénéficier d'un coup de pouce pour renforcer la résilience de vos sols ou de la biodiversité sur vos parcelles. 80 000€ seront répartis entre les dossiers sélectionnés, avec un plafond de 3 000€ par lauréat. Ces aides permettront aux agriculteurs de faire divers investissements, d'acheter du petit matériel ou encore de faire des analyses de sol. En parallèle, le Parc leur propose aussi deux parcours de formation autour des défis climatiques.

Programme RES-MAB : les agriculteurs du Ventoux explorent les défis climatiques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Qui peut candidater ?

L'AMI s'adresse à tout agriculteur dont l'activité a lieu sur le territoire de la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux et participant à un dispositif d'accompagnement aux changements de pratiques agricoles (parcours agri-explorateurs 'sols vivants', parcours agri-explorateurs 'biodiversité fonctionnelle', GIEE 'Lavan'ture', GIEE 'Pollinisateurs sauvages', Top'Irrig84) ayant un lien avec la gestion de l'eau, de l'énergie et/ou de la préservation de la biodiversité. Cela concerne aussi les porteurs de projet agricole dans le dispositif PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) ayant du foncier sur le territoire et participant également à un dispositif d'accompagnement aux changements de pratiques agricoles.

Pour obtenir une aide, il sera demandé un reste à charge de 20% des dépenses au bénéficiaire. Celui-ci devra signer une convention de mandat avec le Parc du Mont-Ventoux, mais aussi installer les équipements avant mars 2027 (date de fin d'éligibilité des factures : 31 mars 2027). Il est possible de participer pour un investissement collectif mobilisant trois personnes minimum.

Pour plus d'informations sur le dossier de candidature, cliquez ici.